

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B340-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B340

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la CPA (n°14M028 à 14M030)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_05

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la CPA (n° 14M028 à 14M030).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les marchés proposés à votre signature consistent à la rédaction du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix qui définit, selon les termes de l'article L.1214-1 du Code des transports, « les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains ».

Exposé des motifs :

Objet :

Le présent marché porte sur l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté du Pays d'Aix.

Le marché est décomposé en trois lots :

Lot 1 : Etudes techniques,
Lot 2 : Évaluation environnementale,
Lot 3 : Assistance juridique.

Le lot n°1 comprend également le Pilotage et la coordination de l'ensemble des prestataires des lots du présent marché.

Les variantes n'étaient pas autorisées, les marchés ne comportent pas de tranche.

Le PDU de la CPA s'applique sur le Périmètre des Transports Urbains de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix qui compte actuellement 36 communes. Le périmètre d'études sera élargi aux territoires limitrophes à enjeux.

Ce sont des marchés à prix global et forfaitaire.

Les prix sont fermes pendant la durée du marché.

Durée des marchés :

Les marchés prennent effet à compter de leur date de notification au titulaire pour une période de 16 mois.

Estimation :

Lot n°1 : Études techniques : 65 000 € HT

Lot n°2 : Évaluation environnementale : 40 000 € HT

Lot n°3 : Assistance Juridique: 15 000 € HT

Au vu de ce qui précède c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 26 juin 2014 a été transmis aux journaux ci-après :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et publié sur le profil acheteur de la CPA

Les critères pondérés de jugement des offres sont :

1/ Critère prix : 60%

2/ Critère valeur technique : 40%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2014, a décidé :

- D'attribuer le marché n°14M028 relatif à « l'élaboration du plan de déplacements urbains de la CPA » (Lot n°1 : études techniques), au groupement HORIZON CONSEIL / STRATIS / JONCTION pour un montant global et forfaitaire de 94 800,00 € TTC ;

- D'attribuer le marché n°14M029 relatif à « l'élaboration du plan de déplacements urbains de la CPA » (Lot n°2 : évaluation environnementale), à la société SOBERCO pour un montant global et forfaitaire de 22 830,00 € TTC ;

- De déclarer le marché n°14M030 relatif à « l'élaboration du plan de déplacements urbains de la CPA » (Lot n°3 : assistance juridique) sans suite;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10;

VU le Code des marchés pris en application de l'article 33, 567 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M028 relatif à « l'élaboration du plan de déplacements urbains de la CPA » (Lot n°1 : études techniques) attribué au groupement HORIZON CONSEIL/STRATIS/JONCTION pour un montant global et forfaitaire de 94 800,00 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M029 relatif à « l'élaboration du plan de déplacements urbains de la CPA » (Lot n°2 : évaluation environnementale) attribué à la société SOBERCO pour un montant global et forfaitaire de 22 830,00 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 824, Nature : 617 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs à l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la CPA (n°14M028 à 14M030)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014